

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2006)
Heft: 205-206

Artikel: Ces Suisses qui ont créé la France. Partie 8, Les Suisses et la chute de la monarchie en 1792
Autor: Czouz-Tornare, Alain-Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849681>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Suisses et la chute de la monarchie en 1792

Nous sommes en été 1792. Le suspense est intense du côté des Suisses pris dans le tourbillon révolutionnaire. Que diable allaient-ils faire dans cette galère ? Que va-t-il leur arriver ? C'est ce que nous relate ici l'historien Alain-Jacques Czouz-Tornare dans cette chronique qu'il anime pour nous en partenariat avec les archives de la Ville de Fribourg/CH et le Musée franco-suisse de Rueil-Malmaison.

Vers le 10 août 1792 : la mise en place d'une tragédie franco-suisse

La destruction du régiment des Gardes-Suisses à la Saint-Laurent est le dénouement tragique d'une crise ouverte depuis le début de la Révolution, mais qui couvait depuis si longtemps qu'elle paraissait inhérente à la présence même des Suisses en France. « L'affaire » du 10 août est à la fois apparemment connue et empreinte de zones d'ombre. Son étude est gênante à tout point de vue. Cet événement tragique rappelle aux Français qu'ils ont dû piéger dans Paris un régiment suisse bien démuni, pour pouvoir détrôner Louis XVI et

instaurer la République et aux Suisses qu'ils ont moins rempli la mission impossible de défendre le roi que contribué à l'isoler encore plus. La Garde Nationale fut découragée de servir tant la préférence royale allait à ces étrangers. Que de ressentiments accumulés durant les années précédentes qui pesèrent lourd le jour venu dans la volonté de plus d'un Garde National de s'abstenir de prendre part au combat décisif !

Le 27 mai 1792, une énième échauffourée à Courbevoie impliquant quelques Gardes-Suisses contribua au licenciement prématuré de la garde constitutionnelle de Louis XVI deux jours plus tard. Voici les Suisses placés désormais en première ligne. Après 71 campagnes, 154 batailles et 30 sièges, le

régiment des Gardes-Suisses se retrouve à peu près seul pour assurer la protection du premier fonctionnaire de l'Etat, comme on disait à l'époque. Le régiment des Gardes-Suisses maintenu, malgré les sollicitations des contre-révolutionnaires, dans une position légaliste et attentiste par son colonel, Louis-Augustin d'Affry (1713-1793), administrateur des troupes suisses, va devoir assumer la mission impossible de défendre les Tuileries lors d'une sorte de baroud d'honneur de la monarchie. Ce sera le plus grand tournant de la Révolution française.

Paradoxalement, la présence du régiment des Gardes-Suisses va être grandement utile aux révolutionnaires les plus avancés en leur fournissant un prétexte à la mesure de leurs ambitions. Le feuilleton du départ des Gardes-Suisses, toujours annoncé et toujours déprogrammé, va alimenter l'animosité des adversaires de l'ordre monarchique qui surent habilement faire monter la tension. Ainsi, plus que jamais, dans l'ima-

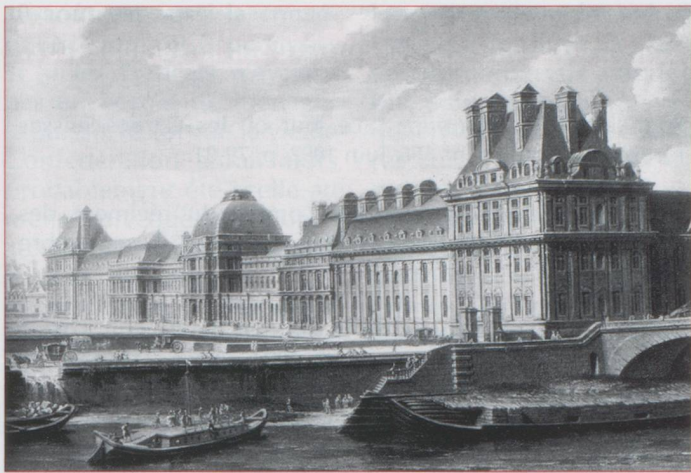
ginaire populaire, les Suisses font partie des grandes menaces qui pèsent alors sur la Révolution.

Un Suisse va contribuer à son corps défendant à sceller le sort du roi. Le 21 mai, le journaliste genevois Jacques Mallet du Pan (1749-1800) quitte la France, envoyé en mission par le roi auprès des princes à qui il inspire le fameux manifeste de Brunswick qui menace Paris d'une exécution militaire en cas d'atteinte à la personne royale. Cet ultimatum contre-productif précipite la chute du roi. Dans l'attente de l'arrivée providentielle du général prussien Brunswick à Paris, le régiment des Gardes-Suisses, numériquement affaibli et militairement diminué, n'offre qu'une digue illusoire face au déferlement du flot révolutionnaire. En revanche, la présence des Gardes-Suisses, sorte de 5^e colonne omniprésente au cœur de Paris, alimente une peur propice aux réactions irrationnelles. Ils accèdent au danger contre-révolutionnaire à Paris, préalable obligatoire au renverse-



« La journée du 10 août 1792 ou la chute du trône »... Gravure de Carpentier. Musée Carnavalet.

1 Cette troupe occupait les casernes parisiennes de Saint-Roch et de la rue Grange-Batelière (1^{er} bataillon), celles de Rueil (2^e bataillon) et de Courbevoie (3^e et 4^e bataillons).



« Le château des Tuileries ». Nicolas Raguenet, huile sur toile, Musée Carnavalet.

ment des institutions en place. Louis XVI se cache derrière ses habits rouges tel un torero figé derrière sa muleta. On devine aisément la suite !

La présence des Suisses à Paris¹ gêne, en apparence, Danton et ses amis, mais sert en réalité les républicains qui transforment l'obstacle en atout. Le maintien de soldats étrangers au cœur de la capitale de la France révolutionnaire en butte à une invasion trahit le désir secret du roi de voir son prochain rétablissement par la force des armées étrangères. Ils symbolisent, ils matérialisent ces étrangers menaçant le pays d'une subversion militaire. Le 30 juillet 1792 arrive à Paris le bataillon des Marseillais, ceux-là mêmes qui avaient vaincu les Suisses du régiment d'Ernst sans avoir à les combattre. Ce désarmement avait profondément choqué les Suisses, nombreux à songer à une revanche.

Comme ce fut déjà le cas avec le coup d'état jacobin en Provence, les Suisses, par leur présence encore plus que par leur attitude supposée, légitiment par avance la seconde révolution. Terrible constat qu'il faut bien établir après l'étude de la participation suisse aux événements de la Révolution française : qu'ils se trouvent à Marseille, Rouen, Brest ou Paris, les Suisses contri-

buent moins à renforcer le pouvoir qu'ils sont censés défendre qu'à mobiliser les révolutionnaires contre lui. Pour le révolutionnaire de 1792, le soldat suisse représente l'ennemi idéal. Suffisamment menaçant pour que le peuple se sente en danger, loin de lui en imposer, il l'encourage à réagir avec une extrême vigueur. Au fond, il devrait être inscrit quelque part cette dédicace : Aux Suisses, la Patrie en danger reconnaissante!

La journée du 10 août 1792

Pour mobiliser le peuple et le faire triompher de manière éclatante, il fallait vaincre un maximum d'adversaires de taille. Pour qu'une animation révolutionnaire soit réussie, c'est-à-dire qu'elle échappe au schéma de la simple émotion populaire au profit du grand chambardement, il faut à l'élément revendicatif un puissant réactif. De part et d'autre, l'on attise les tensions et l'on invente les Suisses qui n'existent pas en assez grand nombre, puisque l'on suppose les anciens gardes du corps habillés en gardes et que les journalistes royalistes décrivent les Tuileries « transformées en une forteresse imprenable dont sortira à l'approche des Autrichiens et des

Prussiens, l'armée du château »². Tout comme ses derniers partisans, le roi des Français fait preuve d'aveuglement avant le drame et ne prend pas les mesures adéquates, se laissant acculer dans son palais. La présence aux Tuileries de l'ultime réserve de la monarchie, pour la tenir à l'abri des attaques, représente en fait un piège mortel pour le roi. Il a d'ailleurs consommé sa propre ruine en éloignant une partie du régiment, mécontentant les Suisses sans pour autant désarmer l'opposition. La Municipalité de Paris autorise fort opportunément l'entrée de 600 gardes dans la capitale dans la nuit du 8 au 9 août afin qu'ils soient assez nombreux pour entraîner cette « journée de l'instinct », selon le mot de Quinet, journée résultant d'un réflexe de défense révolutionnaire.

Le jeune Napoléon Buonaparte qui assiste à la tragédie en simple spectateur remarque en parcourant les cafés ce jour-là « l'irritation extrême » qui règne partout : « La rage était dans tous les cœurs, elle se montrait sur toutes les figures, bien que ce ne fussent pas du tout des gens de la classe du peuple »³. Il tirera les leçons de cette terrible journée par une méfiance constante à l'égard du peuple, une fois parvenu au pouvoir.

Dans la nuit du 9 au 10 août 1792, 900 Suisses attendent l'ultime combat dans le palais des Tuileries face à 100 000 Français. La disproportion des forces en présence est flagrante. Même si cela n'a pas forcément été mis en évidence, il y a dans la tragédie des Tuileries une dimension mystique. À lire les derniè-

res lettres et les témoignages des Gardes-Suisses, cela ne fait aucun doute. Les jeunes officiers idéalistes, en particulier, ont eu l'impression de se sacrifier pour la fille aînée de l'Église et ont cru jusqu'au bout au miracle. Comment leur Dieu pouvait-il abandonner ce roi très chrétien qui règne par droit divin ? Ils vont sauver l'honneur en mourant pour leur serment, comme les chrétiens subissent le martyr.

Au petit matin le souverain et sa famille quittent juste à temps le château pour se retirer à l'Assemblée nationale avec une partie de la garde et l'état-major avec le major Bachmann et le lieutenant-colonel de Maillardoz. Les Suisses laissés au château sous le commandement de Jost Dürler appuyé de trois autres capitaines seulement ont reçu l'ordre de repousser la force par la force. Peu importe de savoir qui des Suisses ou des Français tirent les premiers. Chez les extrémistes de chaque camp la résolution est la même : il faut en finir une bonne fois pour toutes. Les Suisses privés de leurs canons et rapidement à court de munitions livrent un combat désespéré. Sachant les Suisses en difficulté et donc le combat perdu, Louis XVI les sacrifie en leur ordonnant de rendre les armes en plein combat. Le dernier ordre donné par le roi Louis XVI sera pour ses Gardes-Suisses.

Les Suisses qui ont le malheur de tomber aux mains des insurgés sont massacrés. La résistance des Suisses fidèles au roi avait provoqué un déchaînement de sauvagerie. Hébert justifia au nom du « droit de la guerre » l'exécution des Suisses sur les

2 BERTAUD Jean-Paul, « La presse... », in : Jean TULARD, *La Contre-Révolution...*, p. 113.

3 *Mémorial de Sainte-Hélène par le comte de Las Cases*, Paris, 1824, t. V, p. 217.

4 HEBERT, « La grande relation du siège et de la prise du château des Tuileries », p. 6. BN, Lc/2 707.

▷ marches de l'Hôtel-de-Ville⁴. La presse française présenta le massacre comme une juste riposte à un acte de perfidie. Composée vers le 13 août, La Carmagnole montre des Suisses à qui l'on aurait fait en quelque sorte leur fête : « Les Suisses avaient promis (bis) qu'ils feraient feu sur nos amis ! (bis) Mais comme ils ont sauté ! Comme ils ont tous dansé ! Dansons la Carmagnole... » Le 11 août 1792, le Genevois Clavière retrouve le ministère des Finances et devient ministre de la Guerre par intérim.

Les pertes subies

On n'a jamais su et cherché à connaître précisément le nombre des tués et blessés. Les royalistes témoins des événements ont comme leurs ennemis républicains exagéré les pertes. Dans le rapport envoyé à Zurich le 12 novembre 1792, à la suite d'une demande officielle de la Diète d'Aarau le 20 septembre, d'Affry, l'administrateur des troupes suisses, tout en reconnaissant le caractère « approximatif » de ses calculs, estima à 300 le nombre des victimes du 10 août et du 2 septembre sans compter les 175 hommes « dont on ignore le sort ». Une fois déduits les 300 hommes du détache-

ment de Normandie qu'il considère au « complet lors de son licenciement » et les 375 Gardes qui ont pu légalement regagner la Suisse munis d'un passeport, restent 300 « sous-officiers et soldats, qui se sont engagés dans l'armée française ou qui veulent rester en France à titre de citoyens »⁵, chiffre qu'il porte même à 350, le 22 novembre⁶. Si l'on en croit l'ancien administrateur des troupes suisses, il y aurait donc eu au moins 1025 Gardes-Suisses ayant survécu au dix août et aux massacres de septembre. Or, il faut ajouter au nombre des soldats sauvés une partie difficilement estimable des 175 disparus, parmi lesquels figurent ces soldats, sous-officiers et officiers qui sont effectivement parvenus à regagner clandestinement la Suisse. Les pertes subies par les Suisses le 10 août s'apparentent à celles infligées aux insurgés : 376 tués et blessés.

Les jours suivants, tandis que les autorités françaises et même Santerre, Danton ou les Marseillais s'évertuent à sauver le plus grand nombre possible de Suisses, le Neuchâtelois Marat s'acharne sur l'état-major des Suisses et regrette qu'on n'ait pas « immolé sur-le-champ » les officiers suisses accusés d'avoir « abandonné leurs soldats »⁷, considérés comme des « traîtres » et non « des prisonniers de

Travaux d'Alain-Jacques Tornare sur le 10 août 1792:

Pour la revue *L'Histoire* : « Le jour où les Gardes-Suisses furent massacrés », n° 156, juin 1992, p. 79-81.

« Le 10 août 1792...Le dernier combat du régiment des Gardes-Suisses ». In: *Revue Militaire Suisse*, n° 9, septembre 1992, p. 37-44.

« L'historiographie suisse de la journée du 10 août 1792 ». In: *Revue Suisse d'Histoire*, vol. 43, 1993, n° 2, p. 241-265.

« Le Lion de Lucerne ou la mémoire de la prise des Tuileries au coeur des Alpes suisses ». Colloque international, Grenoble, 28-30 septembre 1995 : L'esprit des lieux. Le patrimoine et la Cité, organisé par le CRHIPA. Actes parus à Grenoble, PUG, 1997, p. 71-92.

«Les Gardes Suisses rescapés du 10 août et la guerre de Vendée» in *Recherches vendéennes*, n° 1, 1994, pp. 225-249 ; « Les Suisses dans les guerres de Vendée ». *Annales Historiques de Bretagne et des Pays de l'Ouest*. Presses universitaires de Rennes. Tome 101, no 4, 1994, p. 37-57.

guerre », tout en encourageant le peuple à « les passer au fil de l'épée »⁸. À la suite du 10 août, la haine contre les Suisses, accumulée au fil du temps révolutionnaire et nourrie de ressentiments ancestraux, trouve à s'exprimer dans toute son horreur. Les massacres de septembre sont d'autant plus tragiques du point de vue helvétique que les Suisses sauvés auparavant tel Dürler le furent le plus souvent pour des raisons de politique étrangère et non parce qu'ils étaient innocents, comme bien des soldats emprisonnés. Excepté le cas du major Bachmann, exécuté le 3, sur 26 officiers tués lors de cet été tragique, 11 d'entre eux furent massacrés en septembre. À savoir: 7 à la Conciergerie, 3 à l'Abbaye et 1 à la Force. En tout, 11 officiers, 5 bas-officiers (4 sergents et un caporal) et 40 soldats furent *septembrisés*⁹. Le 16 octobre, Brissot réaffirme devant la Convention nationale la nécessité pour la France d'éviter une guerre avec la Suisse, que la question genevoise laisse alors pressentir. C'est dans ce contexte que d'Affry est définitivement acquitté le

18 octobre 1792 par le tribunal criminel, le jour même où Jean-Nicolas Pache (1746-1823), originaire d'Oron, commune de ce Pays de Vaud où d'Affry avait son château, vient prêter serment devant la Convention en sa qualité de tout nouveau ministre de la guerre. Bon nombre des 350 survivants vivement encouragés à s'engager dans les armées républicaines rejoignent les Vendéens après la bataille de Saumur.

Une certaine Suisse meurt le 10 août à Paris

L'apathie des cantons suisses durant toute cette période est à tout le moins ahurissante. La dissolution de leur politique étrangère a précédé celle de leurs régiments au service de la France. L'ouverture de la Diète annuelle de Frauenfeld s'effectue le 2 juillet 1792. Elle aurait donc pu prendre les décisions qui s'imposaient pour faire face à des événements trop prévisibles depuis l'humiliation subie par le régiment d'Ernst devenu Watteville. La Diète helvétique ne prit aucune résolution ferme à l'égard des régiments suisses. Le



« le 10 août 1792 ». Gravure anonyme, Musée Carnavalet.

10 août est aussi la conséquence de cette paralysie. Et si les Français n'avaient pas eu besoin de ménager la Suisse, le sort de la vieille Confédération aurait alors probablement été scellé au même titre que les troupes auxiliaires encore présentes dans le royaume.

Ironie du sort, il fallut attendre l'ouverture de la Diète extraordinaire d'Aarau, le 3 septembre, pour que les Louables Cantons interviennent officiellement pour sauver les gardes prisonniers, au moment où ceux-ci venaient d'être massacrés. Le 5 septembre, la Diète se décide enfin à rappeler des troupes que la France a de toute manière décidé de licencier le 20 août précédent. Après le 10 août, les Suisses quittent la scène et désormais il n'y eut plus en France révolutionnaire de journées aussi spectaculaires et sanglantes faute d'ennemis aussi francs et massifs.

Pour les Suisses, la prise du château des Tuileries signifie, avec le massacre de ses défenseurs, la suspension de l'alliance. Le 10 août et les tueries de septembre brisent les vieux liens sentimentaux et historiques qui liaient la monarchie capétienne au Corps Helvétique. C'est le premier grand coup porté par la France à la Suisse. Une certaine forme de service auxiliaire, liée à l'ancienne Confédération guerrière, a brutalement pris fin à Paris. Le démantèlement de l'appareil militaire suisse en France représente, dans l'inconscient collectif, le *Terminus ad quem* des relations militaires franco-suisse. Alors que les Confédérés jouent les pro-

longations sur le sol de France, de 1798 à 1830, encore nombreux aujourd'hui, sont ceux qui pensent qu'il n'y a plus eu de militaires suisses à l'étranger depuis le 10 août 1792¹⁰.

Dans un premier temps, le manque de cohésion des cantons suisses contribue à calmer des esprits que le sort réservé à la Pologne n'encourage guère aux réactions intempestives. Les dirigeants suisses voulaient faire oublier le souvenir de ce jour terrible qui symbolisait toute la paralysie de la monarchie et des structures archaïques des troupes suisses, exact reflet de la sclérose des institutions confédérales d'alors. À brève échéance, le fait qu'un régiment suisse se soit fait battre par un peuple insurgé est du plus mauvais effet dans une Suisse où le service étranger symbolise la stabilité de la Confédération et la pérennité de ses institutions. Humiliée, l'élite des troupes suisses, la fine fleur de l'aristocratie, a été laminée par de vulgaires civils, complaisamment dépeints comme issus de la lie du peuple. Crime atroce contre la bienséance et la loi naturelle, le 10 août ouvre les portes à toutes les explications irrationnelles, avant de nourrir durablement l'antienne de la fidélité suisse. Récupérer et exploiter la charge émotionnelle que la tragédie du 10 août recèle permet de négliger les responsabilités des gouvernants suisses de l'époque dans l'éclatement d'un drame qu'ils n'ont su ni prévenir ni gérer.

Même si les relations économiques subsistent, le cœur n'y est plus.



« Pompe funèbre en l'honneur des martyrs de la journée du 10 dans le jardin national le 26 août 1792. Eau-Forte de Helman d'après Charles Monnet. Collection particulière.

L'exécution du roi annonce la fin prochaine de la vieille Confédération, que la France au cours des siècles a tant contribué à maintenir, puis à empêcher de se renouveler, jusqu'à ce qu'on assiste, finalement, à l'effondrement suisse de 1798. À partir du 10 août, l'émergence d'une nouvelle Suisse est inscrite dans les faits, étant entendu que géopolitiquement, la disparition de la Suisse n'est pas dans l'intérêt des puissances européennes.

389 rescapés reçoivent officiellement de la Diète en 1817 la médaille commémorative « Treue und Ehre » (Fidélité et Honneur). La reconstitution historique élaborée sous forme de compilation par Charles Pfyffer d'Altishofen qui n'est pas à Paris lors de la tragédie, publiée en 1819 et largement diffusée, est à l'origine de la construction à Lucerne du fameux lion inauguré en 1821, qui a sacralisé dans la pierre le chiffre officiel de 26 officiers et environ 760 soldats tués à Paris, chiffre qui correspond plutôt au nombre de Gardes-Suisses disparus jusqu'à la Restauration.

De nos jours encore, la Suisse, cet étrange pays que son histoire extérieure unit, n'a pas cru bon de revisiter ce haut lieu de sa mémoire, symbole d'une Suisse engourdie et repliée sur elle-même, victime des événements. L'idée même de

rappeler à Paris d'une manière ou d'une autre le rôle aussi imposant que méconnu joué par les Suisses dans le processus révolutionnaire devrait enfin faire l'objet d'une réflexion de part et d'autre du Jura. Toutefois, quoique remontant à plus de 200 ans, la vieille blessure du 10 août 1792 reste un thème encore très délicat à aborder. Au début du XXI^e siècle, les attermoissements et les réticences autour du dépôt d'une plaque au texte litigieux à la chapelle expiatoire de Paris où reposent des Gardes-Suisses massacrés, puis aux Invalides, rappellent combien la question du 10 août reste un sujet tabou. Rien encore sur le site des Tuileries – qu'on se le dise – ne rappelle la tragique journée du 10 août 1792. Si un jour le magnifique projet de restitution du château des Tuileries voit le jour entre les pavillons de Flore et de Marsan, il n'y a qu'à souhaiter qu'une plaque commémorative et réconciliatrice soit apposée sur le grand escalier que tant de Suisses défendirent avec l'énergie du désespoir pour que vive une certaine idée des relations franco-helvétiques.

**ALAIN-JACQUES
CZOUZ-TORNARE**

5 SAB, B I 44, fol. 213.

6 SAL, Akten 13/747.

7 *L'Ami du Peuple*, jeudi 16 août 1792, n° 679. *Oeuvres politiques*, VIII, p. 4847.

8 *L'Ami du Peuple*, dimanche 19 août 1792, n° 680. *Oeuvres politiques*, VIII, p. 4991.

9 AN, AA 30, dossier 916, fol. 7.

10 Cela fut dit sur les Ondes de la Radio Suisse Romande, le 9 juin 1993, lors de l'évocation du projet de création d'un corps suisse de casques bleus qui ne vit pas le jour.